

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 22 mai 2026 fixant le montant forfaitaire de la prime d'investigation et de la prime de haute technicité prévues par le décret n° 2026-389 du 22 mai 2026 portant création d'une prime d'investigation et d'une prime de haute technicité au bénéfice de certains personnels de la police nationale**

NOR : INTC2610285A

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2026-389 du 22 mai 2026 portant création d'une prime d'investigation et d'une prime de haute technicité au bénéfice de certains personnels de la police nationale,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le montant forfaitaire mensuel de la prime d'investigation prévu par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 22 mai 2026 susvisé est fixé conformément au tableau suivant :

Période	Montant
Du 1 <sup>er</sup> juin 2026 au 30 novembre 2026	75,00 €
À compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2026	150,00 €

**Art. 2.** – Le montant forfaitaire mensuel de la prime de haute technicité prévu par l'article 2 du décret du 22 mai 2026 susvisé est fixé à 125 €.

Cette prime est versée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2026.

**Art. 3.** – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 mai 2026.

*Le ministre de l'intérieur,*  
LAURENT NUNEZ

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*

DAVID AMIEL